



## Information aux éleveurs

### **La Fédération suisse d'élevage caprin (FSEC) arrête les contrôles laitiers, octroie une dérogation pour les épreuves du pouvoir nourricier et annule les concours.**

*La FSEC réagit aux décisions les plus récentes et aux recommandations du conseil fédéral en rapport avec le coronavirus. Elle arrête les contrôles laitiers dès maintenant jusqu'au 30 avril 2020. Le relevé des poids à 40 jours pour les épreuves du pouvoir nourricier peut s'effectuer dans cette période de temps, à titre exceptionnel, par le détenteur des animaux lui-même. Le poids à 40 jours doit être notifié par écrit à la FSEC, en même temps que le numéro de la marque auriculaire, la date de naissance et la date du pesage de l'animal. Jusqu'au 30 avril 2020 les concours et les présentations des familles d'élevage n'auront pas lieu. Après des exploitations, aucun échantillon pour l'analyse ADN ne sera prélevé au cours de cette période.*

Le conseil fédéral a décidé des mesures supplémentaires pour diminuer la propagation du nouveau coronavirus et il a qualifié la situation en Suisse de «situation extraordinaire» au sens de la loi sur les épidémies. Il faut continuer à protéger les personnes particulièrement à risque. Pour limiter le nombre de maladies graves et pour éviter une congestion du système de santé, il faut agir ensemble. Pour cette raison, le comité de la FSEC a décidé de prendre des mesures exceptionnelles. D'autres décisions à propos de cette situation sont réservées. Si nécessaire, la situation sera réévaluée.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Fédération suisse d'élevage caprin  
Schützenstrasse 10  
3052 Zollikofen  
031 388 61 11 (le matin)  
[info@szzv.ch](mailto:info@szzv.ch)  
[www.szzv.ch](http://www.szzv.ch)

17.03.2020 FSEC/uh